



PEPSICO

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

LA FAÇON PEPSICO



▶ **CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL DE PEPSICO**

INTRODUCTION 3

Notre mission et notre vision 4

AGIR AVEC INTÉGRITÉ 5

Pourquoi avons-nous un Code de conduite? 6

Qui est responsable de notre Code? 6

Quelle est ma responsabilité personnelle? 7

Comment agir avec intégrité 7

Donner l'exemple 8

Comment puis-je demander conseil et signaler des violations? 9

Ligne Speak Up 10

Enquête sur les inconduites et mesures disciplinaires 11

Les représailles sont interdites 11

DANS NOTRE LIEU DE TRAVAIL 12

Diversité, équité et inclusion 13

Les droits de la personne 14

Anti-discrimination/anti-harcèlement 15

Environnement, santé et sécurité. 16

La lutte contre la toxicomanie 17

La lutte contre la violence. 17

DANS NOTRE MARCHÉ 18

Nos consommateurs 19

Sécurité alimentaire et qualité des produits . . . 19

Le marketing responsable 20

Nos clients 21

Nos fournisseurs 21

concurrence loyale 22

La lutte contre les pots-de-vin 23

Identification des représentants gouvernementaux 24

Cadeaux d'affaires 25

La lutte contre le blanchiment d'argent 26

Sanctions internationales et contrôles commerciaux 26

EN AFFAIRES 27

Tenir des registres commerciaux exacts 28

Conservation des documents 28

Exactitude financière 29

Divulgations et vérifications financiers 29

Respect de la vie privée 30

Utilisation et protection appropriées des ressources de l'entreprise 31

Biens matériels et ressources financières 31

Actifs électroniques. 32

La propriété intellectuelle 33

Protection des renseignements PepsiCo 34

Le délit d'initié est interdit 35

Les conflits d'intérêts 36

Communiquer avec le public. 37

Prise de parole en public et demandes de renseignements de la presse. 37

Médias sociaux 38

DANS NOTRE MONDE 39

pep+ (PepsiCo positive) 40

La Fondation PepsiCo 40

Soyez un bon citoyen. 41

Les activités politiques 41

RESSOURCES 42

Service international de conformité et de l'éthique de PepsiCo 42

Service juridique de PepsiCo 42

Ligne d'assistance Speak Up 42





AGIR AVEC INTÉGRITÉ

LA FAÇON DE FAIRE DE PEPSICO

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle version du Code de conduite international de PepsiCo. Notre Code contient des lignes directrices pour faire des affaires de la bonne façon, une façon ancrée dans notre solide culture éthique : c'est ce que nous appelons la façon de faire de PepsiCo. L'un des comportements clés de la façon de faire de PepsiCo est d'agir avec intégrité dans tout ce que nous faisons. C'est parce que l'intégrité fait partie des actifs les plus précieux de PepsiCo. Elle est essentielle pour maintenir notre réputation avec nos parties prenantes, pour assurer l'égalité des chances en matière d'emploi, pour renforcer notre avantage concurrentiel et pour favoriser la croissance à long terme.

Et bien qu'il faille des années pour instaurer une culture d'intégrité et d'éthique, il ne faut qu'un instant pour la perdre. Cette culture ne peut donc être tenue pour acquise. Nous devons nous y investir systématiquement, jour après jour, année après année. Voilà pourquoi chaque employé de PepsiCo doit suivre notre Code de conduite international. En adhérant au Code, nous renforçons non seulement notre culture éthique, mais nous établissons également un climat de confiance avec les collègues, les clients, les consommateurs, les investisseurs et les communautés, nous aidant ainsi à réussir dans chacun des marchés que nous desservons.

Nous vous remercions de votre engagement envers cet effort critique - un engagement qui permettra à PepsiCo de demeurer l'une des entreprises les plus respectées, éthiques et prospères du monde.

Cordialement,

Ramon Laguarta
Président-directeur général

NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

Chez PepsiCo, notre mission est simple : *Créer plus de sourires avec chaque gorgée et chaque bouchée*. Chaque action et chaque décision que nous prenons doivent être au service de cette volonté alors que nous nous efforçons d'atteindre notre vision, *devenir le chef de file mondial des aliments et des boissons pratiques en remportant des victoires avec pep+ (PepsiCo positive)*.

Nous y arriverons en travaillant ensemble, comme Une PepsiCo, unis par un ensemble de sept comportements qui définissent notre culture.

NOUS APPELONS CECI LA FAÇON DE FAIRE DE PEPSICO :



**AGIR AVEC
INTÉGRITÉ**



**AGIR
COMME DES
PROPRIÉTAIRES**



**EXPRIMER
SES OPINIONS
SANS CRAINTE**



**VISER LES
PRIORITÉS ET
LES RÉALISER
RAPIDEMENT**



**DÉPASSER LES
ATTENTES EN
MATIÈRE DE TALENT
ET DE DIVERSITÉ**



**SOULIGNER
LES RÉUSSITES**



**ADOPTER UNE
APPROCHE
AXÉE SUR LE
CONSOMMATEUR**



La façon de faire de PepsiCo encourage nos employés et notre entreprise à devenir plus rapides, plus forts et meilleurs pour nous faire progresser dans notre mission et notre vision.

PLUS RAPIDES

en réussissant dans le marché, en étant davantage axés sur le consommateur et en accélérant nos investissements afin de favoriser la croissance de notre chiffre d'affaires.

PLUS FORTS

en transformant nos capacités, nos coûts et notre culture en agissant comme Une PepsiCo, en tirant parti de la technologie, en dominant localement et mondialement.

MEILLEURS

en continuant d'intégrer les priorités de notre vision à notre stratégie commerciale et en en faisant encore plus pour la planète et nos gens.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ


LA FAÇON DE FAIRE DE PEPSICO

Chez PepsiCo, nous croyons qu'agir avec intégrité n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi la bonne chose à faire pour rendre notre entreprise plus forte.

Notre Code de conduite international est le fondement de notre engagement envers l'excellence éthique et fournit les politiques et les lignes directrices qui définissent la bonne façon de faire des affaires - la façon de faire de PepsiCo.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Pourquoi avons-nous un Code de conduite?	6
Qui est responsable de notre Code?	6
Quelle est ma responsabilité personnelle?	
Centre de service de RH	
Comment agir avec intégrité	7
Donner l'exemple	8
Comment puis-je demander conseil et signaler des violations?	9
Ligne d'assistance Speak Up	10
Enquête sur les inconduites et mesures disciplinaires	11
Les représailles sont interdites	11



POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE DE CONDUITE?

Le Code de conduite international de PepsiCo fournit une liste des politiques, normes et procédures qui régissent la façon dont nous faisons des affaires partout dans le monde. En suivant notre Code et en agissant toujours avec intégrité, vous jouez un rôle essentiel dans le soutien de notre culture d'excellence éthique.

Notre Code décrit l'engagement de l'entreprise envers les pratiques éthiques dans tous les aspects de notre activité :

RESPECT
EN MILIEU DE TRAVAIL

CONFIANCE
SUR LE MARCHÉ

ÉQUITÉ
DANS NOS RELATIONS PROFESSIONNELLES

HONNÊTÉTÉ
DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

OBJET
DANS NOTRE MONDE



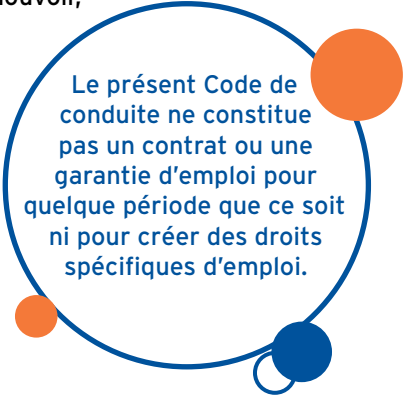
QUI EST RESPONSABLE DE NOTRE CODE?

Quel que soit votre rôle chez PepsiCo, les principes de notre Code devraient être au cœur de chaque décision commerciale que vous prenez. Notre Code s'applique à tous les membres de notre entreprise, partout, de nos bureaux, usines et entrepôts à la salle de conférence, y compris :

- Tous les employés de PepsiCo, y compris les employés de ses filiales consolidées.
- Aux membres du conseil d'administration de PepsiCo lorsqu'ils agissent à titre d'administrateurs;

Le conseil d'administration de notre société est responsable de l'adoption de notre Code. Le Service de la conformité internationale et de l'éthique de PepsiCo a la responsabilité de promouvoir, de contrôler et de mettre en application notre Code.

Toute dérogation à notre Code nécessite l'autorisation écrite préalable du responsable de la conformité et de l'éthique et, dans certaines circonstances, du conseil d'administration ou d'un comité de ce dernier. Les dérogations seront promptement divulguées conformément à la loi applicable.



Le présent Code de conduite ne constitue pas un contrat ou une garantie d'emploi pour quelque période que ce soit ni pour créer des droits spécifiques d'emploi.

QUELLE EST MA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE?

AGIR AVEC INTÉGRITÉ ET SUIVRE NOTRE CODE

Notre réputation s'établit chaque jour, décision après décision, grâce au comportement éthique et responsable de chacun d'entre nous. Notre Code, ainsi que nos politiques, vous fournissent les informations dont vous avez besoin pour accomplir votre travail de façon éthique.

Vous avez la responsabilité d'agir comme des propriétaires et de connaître et de respecter les politiques s'appliquant au travail que vous accomplissez et aux décisions que vous prenez.

De plus, en tant qu'entreprise internationale, PepsiCo s'engage à respecter les lois des pays dans lesquels elle mène ses activités. Les lois et les réglementations internationales sont complexes; cependant, vous serez en mesure de vous conformer aux lois locales applicables en respectant notre Code et nos politiques.



COMMENT AGIR AVEC INTÉGRITÉ

RESPECTEZ ET SUIVEZ LE CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL DE PEPSICO

AGISSEZ TOUJOURS DE MANIÈRE JUSTE

DONNEZ L'EXEMPLE ET DONNEZ AUX AUTRES LES MOYENS D'AGIR

COMPORTEZ-VOUS DE FAÇON TRANSPARENTE ET AUTHENTIQUE

SOYEZ RESPONSABLE DE VOS ACTIONS



**NE TOMBEZ PAS
DANS LE PIÈGE
DES RACCOURCIS
ÉTHIQUES.**

Chez PepsiCo, nous sommes fiers de notre capacité à concentrer nos efforts et faire le travail rapidement, mais vous ne devez jamais permettre que la poursuite d'objectifs commerciaux ambitieux vous fasse perdre de vue les aspects éthiques de la prise de décision. Agir avec intégrité signifie aussi faire la chose juste même lorsque personne ne regarde. Il est facile d'être tenté par des raccourcis éthiques apparemment insignifiants que d'autres seraient peu susceptibles de remarquer. Agir avec intégrité, ce n'est pas seulement suivre les règles; c'est être guidé par ses propres principes moraux.

DONNER L'EXEMPLE

Bien que tous les employés doivent toujours avec intégrité, chaque gestionnaire et dirigeant de PepsiCo a la responsabilité accrue de donner l'exemple et de donner aux autres les moyens d'agir en renforçant les principes de notre Code à tous les niveaux de notre personnel.

Si vous êtes un dirigeant ou un gestionnaire, on attend de vous que vous serviez de modèle positif et que vous incitez les autres à adopter notre Code en :

- récompensant l'intégrité;
- encourageant la prise de décision éthique;
- créant un environnement de travail ouvert dans lequel les membres de l'équipe n'hésitent pas à exprimer leurs opinions sans crainte;
- empêchant les représailles contre ceux qui s'expriment;
- sollicitant de l'aide pour résoudre et signaler les problèmes à un échelon supérieur lorsqu'ils surviennent.

Que dois-je faire si mon responsable me demande d'effectuer une tâche qui, selon moi, est susceptible d'être une infraction à notre code ou à une loi?

Faites part de vos préoccupations à votre responsable en toute franchise et honnêteté. Si vous n'êtes pas satisfait de sa réponse ou ne vous sentez pas à l'aise de lui en parler, signalez le problème par le biais de toute autre ressource indiquée dans la section « Demander conseil et signaler les violations ». Vous ne devez en aucun cas violer délibérément notre Code, une politique ou une loi simplement parce que votre responsable vous l'a ordonné ou parce que vous n'avez pas demandé conseil.



COMMENT PUIS-JE DEMANDER CONSEIL ET SIGNALER DES VIOLATIONS?

Vous avez la responsabilité de poser des questions, de faire part de vos préoccupations et d'exprimer vos opinions sans craintes lorsque surviennent des problèmes de conformité. Le Code, de par sa nature, ne peut pas décrire toutes les situations possibles auxquelles vous pourriez être confronté dans votre travail au quotidien. Si vous ne parvenez pas à trouver de réponse dans le Code ou si vous souhaitez poser des questions sur la manière d'interpréter le Code, demandez conseil. De même, si vous êtes au courant d'une possible violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi, vous devez vous exprimer et le signaler pour que nous puissions traiter le problème. Vous disposez de plusieurs voies pour demander conseil ou faire un rapport :

Votre responsable immédiat, votre supérieur hiérarchique ou le responsable des ressources humaines: Dans la plupart des cas, votre gestionnaire immédiat devrait être votre premier point de contact. Vous devez communiquer immédiatement avec votre responsable pour signaler les problèmes nécessitant une attention urgente, tels que la violence au travail, la santé et la sécurité des employés, et la qualité et la salubrité des aliments.

Votre responsable constitue une excellente source de conseils; consultez-le si vous avez des préoccupations liées aux politiques et aux processus relatifs à l'entreprise ou à votre emploi, à vos responsabilités au travail, aux problèmes entre collègues, aux conflits liés à la discipline, à la rémunération, aux possibilités d'avancement et aux problèmes liés au milieu de travail.

Vous pouvez communiquer avec le Service de la conformité internationale et de l'éthique en envoyant un courriel à l'adresse PepsiCoComplianceandEthics@pepsico.com, ou vous pouvez consulter votre Service juridique local de PepsiCo.



Le Service de la conformité internationale et de l'éthique ou le Service juridique de PepsiCo: Pour les problèmes liés à des infractions réelles ou potentielles au Code ou à la loi, vous devriez communiquer avec le Service de la conformité internationale et de l'éthique ou avec le Service juridique. Parmi les exemples de tels problèmes figurent notamment :

- les irrégularités ou informations trompeuses de comptabilité financière ou d'audit;
- la fraude, le vol, les pots-de-vin ou autres pratiques de corruption dans le cadre professionnel;
- les violations aux lois anti trusts ou les délits d'initiés;
- les violations de la Politique sur les droits de la personne de PepsiCo;
- toute forme illégale de discrimination ou de harcèlement;
- un conflit d'intérêts important;
- l'utilisation abusive de renseignements confidentiels, de systèmes informatiques ou d'autres actifs de la société;
- les activités criminelles ou autres activités illégales.

Consultez notre [Politique mondiale de signalement des problèmes à un échelon supérieur du Code de conduite](#).

COMMENT PUIS-JE SAVOIR QUAND DEMANDER CONSEIL?

Si quelque chose vous paraît louche, alors ce n'est peut-être pas la bonne chose à faire. Posez-vous les questions suivantes :

Ai-je la certitude que cette manière d'agir est légale? Est-ce conforme à notre Code et à nos politiques?

Cela nuira-t-il à la réputation de PepsiCo ou engendrera-t-il une perte de crédibilité pour notre entreprise?

Est-ce que je mets d'autres personnes en danger?

Est-ce que j'agis avec intégrité, en étant sincère et honnête?

Est-ce que j'agis en tant que propriétaire en m'assurant que l'action ou le résultat ne donnera pas une mauvaise image de moi ou de PepsiCo? Comment me sentirais-je si ce comportement faisait les manchettes de journaux?

Si vous avez un doute sur la réponse à l'une de ces questions, il serait à votre avantage de demander d'autres conseils afin de prendre la bonne décision.



Ligne Speak Up : En plus des ressources énumérées ci-dessus, vous avez la possibilité de poser des questions, de faire part de vos préoccupations ou de signaler de présumées violations au Code en appelant la ligne Speak Up de PepsiCo en matière d'éthique. Speak Up est une ligne d'assistance éthique gratuite accessible 24 heures sur 24 par tous les employés de PepsiCo, ses consommateurs, fournisseurs et autres tiers pour signaler des violations présumées à notre code.

La ligne Exprimez-vous est accessible partout dans le monde

Par le Web à www.PepsiCoSpeakUp.EthicsPoint.com.

par téléphone en utilisant un numéro spécial gratuit en fonction du pays d'où vous appelez. Aux États-Unis, appelez le 1 866 729 4888. Pour obtenir une liste des numéros par pays, consultez notre section Speak Up figurant au www.mypepsico.com.

En scannant le code QR pour une expérience mobile optimisée.



Toute information que vous fournissez pour aider PepsiCo à enquêter sur votre signalement restera confidentielle, sauf si nécessaire pour mener une enquête complète et juste ou exigée par une loi applicable. Vous pouvez choisir de rester anonyme, mais le fait de vous identifier facilite l'enquête sur vos préoccupations.

Consultez notre [Politique internationale sur la ligne Speak Up](#).

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE J'APPELLE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPEAK UP?

Les appels à la ligne Exprimez-vous sont reçus par une tierce partie indépendante possédant une expertise dans la gestion des appels pour le service d'assistance téléphonique. Un spécialiste des entretiens vous posera des questions et enverra un rapport au Service de la conformité internationale et de l'éthique en vue d'une analyse confidentielle. Le rapport fera l'objet d'une enquête rapide et, si cela est justifié, des mesures correctives seront prises.

ENQUÊTE SUR LES INCONDUITES ET MESURES DISCIPLINAIRES

Tous les cas signalés de violations présumées du Code seront examinés par les professionnels appropriés désignés par la Conformité internationale et l'éthique. Le ou les enquêteurs :



agira ou agiront objectivement pour déterminer les faits au moyen d'entretiens ou d'un examen des documents;



communiquera ou communiqueront avec les employés susceptibles d'avoir connaissance de l'incident ou des incidents allégué(s);



recommandera ou recommanderont des mesures correctives ou disciplinaires, le cas échéant.

Si on vous le demande, vous devez coopérer pleinement avec l'enquête.

En tant qu'employé de PepsiCo vous devez suivre notre Code et vous conformer à nos politiques et à la loi lorsque vous exercez des activités au nom de l'entreprise. Si vous transgressez le Code, nos politiques ou la loi, cela peut avoir pour conséquence :



des mesures disciplinaires, allant de la formation et de l'encadrement supplémentaires jusqu'à des sanctions en matière d'emploi, y compris le licenciement;



des peines civiles ou pénales infligées par un organisme gouvernemental ou un tribunal.

LES REPRÉSAILLES SONT INTERDITES

PepsiCo s'engage à protéger les droits des personnes ou des organisations qui expriment leurs opinions sans crainte et signalent des problèmes au moyen de l'un des mécanismes décrits dans notre Code ou aux autorités gouvernementales. Notre entreprise n'engagera aucune mesure de représailles et n'en permettra aucune contre une personne ou une organisation qui, de bonne foi :

- signale et/ou aide une autre personne ou organisation à signaler une violation réelle ou présumée de notre Code, de nos politiques ou de la loi;
- soulève une question ou demande conseil à propos d'une pratique, d'une décision ou d'une action professionnelle en particulier;
- coopère ou participe à une enquête interne ou gouvernementale sur une violation réelle ou présumée.

Consultez notre [Politique mondiale de protection contre les représailles](#).



Vous êtes tenus de dépasser les attentes en matière de talent et de diversité en soutenant l'engagement de PepsiCo à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi, à faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion et à respecter la dignité et les droits fondamentaux de toutes les personnes.

Vous devez contribuer à créer un milieu de travail sans intimidation ni harcèlement où chacun se sent valorisé et respecté pour ses contributions.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOTRE LIEU DE TRAVAIL

Diversité, équité et inclusion	13
Droits de la personne	14
Anti-discrimination/anti-harcèlement	15
Environnement, santé et sécurité.	16
La lutte contre la toxicomanie	17
La lutte contre la violence.	17



**AGIR AVEC
INTÉGRITÉ**
DANS NOTRE LIEU DE
TRAVAIL



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Chez PepsiCo, nous définissons la diversité à la fois par des caractéristiques visibles, comme la race, le sexe et l'origine ethnique, et par les qualités et influences invisibles qui définissent véritablement qui nous sommes et qui nous rendent uniques : personnalité, mode de vie, processus de pensée, expérience de travail, âge, éducation, antécédents socioéconomiques, orientation sexuelle, identité de genre, appartenance religieuse, service militaire, état d'incapacité, antécédents familiaux, associations communautaires et autres facteurs.

Depuis plus de 70 ans, PepsiCo a été une entreprise d'opportunité, menant la charge pour hausser la barre en matière de talent et de diversité dans notre industrie. Cet engagement est ancré dans nos valeurs et dans notre conviction que notre entreprise est plus forte lorsque nous acceptons la force de nos différences. Cela signifie créer un milieu de travail plus diversifié, équitable et inclusif pour nos associés, dans nos partenariats commerciaux et dans les communautés où nous exerçons nos activités.

En tant qu'employé de PepsiCo, vous avez un rôle à jouer pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion en mettant en pratique les principes suivants :



EXPRIMER SES OPINIONS SANS CRAINTES, FAIRE PART DE SES OPINIONS OU SES EXPÉRIENCES;



ÉCOUTER AVEC PATIENCE ET EMPATHIE, EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DIALOGUE;



POSER DES QUESTIONS, ÉCOUTER LES RÉPONSES AVEC RESPECT ET RESTER OUVERT À DE NOUVELLES PERSPECTIVES;



SAVOIR APPRÉCIER LES CONTRIBUTIONS UNIQUES D'AUTRES PERSONNES.

Consultez notre [synthèse sur la diversité, l'équité et l'inclusion](#).

LES DROITS DE LA PERSONNE

PepsiCo reconnaît l'importance du respect et de la promotion des droits fondamentaux de la personne dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement et nous nous engageons à respecter les droits des travailleurs dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Notre Code et nos politiques d'affaires agissent de concert pour appuyer les principes établis par les lois internationales sur les droits de la personne ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

On attend de vous que vous souteniez notre engagement à mettre en œuvre des programmes et des politiques qui :

- ne tolèrent ni la discrimination ni le harcèlement sur les lieux de travail;
- interdisent le travail des enfants, le travail forcé et le trafic des personnes;
- offrent des salaires, avantages sociaux et autres conditions de travail justes et équitables conformément aux lois locales;
- assurent des conditions de travail humaines et sécuritaires, dont des conditions de logement sécuritaires, au besoin;
- reconnaissent le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Vous devez agir en tant que propriétaire pour vous assurer que nos fournisseurs et partenaires commerciaux respectent également ces principes. Notre Politique mondiale sur les droits de la personne, le Code mondial de conduite des fournisseurs et le Programme de diligence raisonnable en matière de droits de la personne sont certains des outils que nous utilisons pour communiquer nos attentes et aider à gérer les risques potentiels liés aux droits de la personne dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement.

Si vous soupçonnez une atteinte aux droits de la personne dans nos opérations directes ou dans nos relations avec nos fournisseurs, exprimez-vous et signalez-le.

Consultez notre [Politique mondiale sur les droits de la personne](#) et notre [Code mondial de conduite des fournisseurs](#).



ANTI-DISCRIMINATION/ANTI-HARCÈLEMENT

Chacun d'entre nous doit se voir accorder la possibilité de se réaliser pleinement et de contribuer à la réussite de PepsiCo. Vous ne devez jamais discriminer ou traiter les employés ou candidats à des postes de manière injuste en ce qui concerne le recrutement, l'embauche, la formation, l'avancement, la rémunération ou tout autre terme ou condition d'emploi.

Vous êtes tenu de prendre des décisions relatives à l'emploi concernant les employés et les candidats en fonction de facteurs liés au travail, sans tenir compte de la race, de la couleur, de l'âge, du sexe ou du genre, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre, du statut de transsexuel, de la religion, des croyances, de l'origine nationale, de l'ethnicité, de la citoyenneté, de l'ascendance, du handicap, des informations génétiques, du statut de militaire ou d'ancien combattant, de la grossesse, du statut marital ou familial, ou de toute autre catégorie protégée par la loi applicable. Le fait de baser des décisions relatives à l'emploi sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques personnelles est une infraction à nos politiques et est interdit par la loi dans de nombreux pays.

Notre Code interdit le harcèlement de quelque nature que ce soit en milieu de travail ou toute autre conduite offensante ou irrespectueuse. PepsiCo respecte toutes les lois nationales et locales interdisant le harcèlement. Vous ne devez en aucun cas vous livrer à du harcèlement au travail, ce qui comprend un comportement indésirable qu'il soit verbal, visuel, physique ou de toute autre nature qui met les autres mal à l'aise ou crée un milieu de travail intimidant, offensant ou hostile.

Si la définition du harcèlement au sens de la loi peut varier d'un territoire à l'autre, nous considérons néanmoins la liste non exhaustive suivante comme entrant dans la définition d'un comportement inacceptable :

- le harcèlement sexuel;
- le langage et les blagues offensantes ou les commentaires dégradants;
- les insultes raciales, ethniques et à caractère sexuel ou religieux;
- les comportements intimidants ou menaçants;

Il faut garder à l'esprit que le harcèlement, sexuel ou autre, est déterminé par vos actions et la manière dont elles influent sur les autres, peu importe vos intentions. Si vous, ou quelqu'un d'autre, êtes victime de discrimination ou de harcèlement, exprimez-vous et signalez-le.

Consultez notre [Politique mondiale sur l'égalité des chances d'emploi](#) et notre [Politique mondiale de lutte contre le harcèlement](#).

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel peut se manifester sous la forme d'un comportement indésirable de nature sexuelle qu'une personne raisonnable trouverait offensant, qu'il soit verbal, visuel ou physique. Il peut revêtir plusieurs formes, telles que :

- les avances sexuelles, les demandes de faveurs sexuelles ou les demandes de rendez-vous importunes;
- les blagues, images, textes ou courriels à caractère sexuel;
- les commentaires explicites ou dégradants sur l'apparence;
- l'affichage d'images suggestives à caractère sexuel ou de pornographie.



ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

PepsiCo s'engage à protéger l'environnement, la santé et la sécurité (ESS) de nos employés, visiteurs, entrepreneurs, consommateurs et communautés où nous exerçons nos activités. Vous êtes responsable de suivre toutes les politiques, procédures et réglementations ESS, que ce soit dans nos installations, sur le marché ou sur les routes.

Vous devez toujours vous exprimer sans craintes et signaler une préoccupation si :

- ▶ **ON VOUS ASSIGNE UNE TÂCHE QUI VOUS SEMBLE DANGEREUSE OU NOCIVE POUR L'ENVIRONNEMENT;**
- ▶ **ON VOUS ASSIGNE UN TRAVAIL POUR LEQUEL VOUS N'ESTIMEZ PAS AVOIR LA FORMATION NÉCESSAIRE ET QUI EST SUSCEPTIBLE DE VOUS BLESSER OU DE BLESSER QUELQU'UN D'AUTRE;**
- ▶ **QUELQU'UN EXÉCUTE UNE TÂCHE QUE VOUS ESTIMEZ DANGEREUSE OU NOCIVE POUR L'ENVIRONNEMENT OU SI VOUS CROYEZ QUE CETTE PERSONNE N'A PAS LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR L'ACCOMPLIR;**
- ▶ **VOUS CROYEZ QU'UN VÉHICULE OU UNE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT NE FONCTIONNE PAS CORRECTEMENT ET POURRAIT PRÉSENTER UN DANGER;**
- ▶ **UN ÉTAT DANGEREUX OU UN DANGER POTENTIEL POUR VOUS, LES AUTRES OU L'ENVIRONNEMENT RETIENT VOTRE ATTENTION;**
- ▶ **VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'INFORMATIONS INEXACTES OU TROMPEUSES FOURNIES À DES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES;**
- ▶ **LES CONDITIONS, TÂCHES OU PROBLÈMES DANGEREUX OU NUISIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT SIGNALÉS PRÉCÉDEMMENT N'ONT PAS ÉTÉ TRAITÉS DE MANIÈRE ADÉQUATE.**

L'ESS est la responsabilité de tous - vous devez agir en tant que propriétaire et avoir le courage de prendre soin de vous, de vos collègues et de nos communautés en insistant pour que le travail soit effectué de façon sécuritaire et avec un impact minimal sur l'environnement, peu importe votre travail.

Consulter notre [Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité](#).



LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Si vous travaillez sous l'effet de drogues ou de l'alcool, vous vous exposez et exposez les autres à des risques inacceptables en matière de sécurité. Les drogues peuvent inclure les drogues illicites, les substances contrôlées ou les médicaments sur ordonnance mal utilisés. Nous nous attendons à ce que vous exerciez vos tâches sans être sous l'emprise d'une quelconque substance susceptible de nuire à votre performance au travail.

Si vous avez des problèmes liés aux drogues ou à l'alcool, nous vous encourageons à demander de l'aide. Communiquez avec votre responsable des ressources humaines pour vous renseigner sur les programmes d'aide disponibles dans votre région.

Qu'est-ce qui est considéré comme de la toxicomanie et interdit en vertu de notre Code?

- travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans les locaux de PepsiCo ou en dehors, y compris à distance sur des plateformes de vidéoconférence (par exemple, Zoom, Microsoft Teams);
- posséder, vendre, utiliser, transférer ou distribuer des drogues illicites ou des substances contrôlées pendant le travail ou sur les sites de l'entreprise;
- travailler sous l'emprise d'un médicament sur ordonnance licite ou d'un médicament en vente libre.

LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

PepsiCo a une politique de tolérance zéro pour la violence en milieu de travail. Il est interdit d'entreprendre toute action susceptible d'avoir pour conséquence qu'une autre personne se sente menacée ou en danger. Cela inclut les agressions verbales, les menaces et toute forme d'hostilité, d'intimidation, d'agression ou de brimade.

Notre entreprise interdit la possession d'armes en milieu de travail. Cette interdiction s'étend aux aires de stationnement de l'entreprise et à toutes ses installations, dans la pleine mesure permise par la loi locale.

Notre politique de tolérance zéro à l'égard de la violence au travail s'applique au comportement de tous nos employés ainsi que des tiers, y compris les visiteurs, sur les sites de l'entreprise ainsi qu'au comportement de nos employés, clients, vendeurs, fournisseurs et personnel temporaire qui mènent des activités pour PepsiCo à l'extérieur de nos sites, peu importe où ils se trouvent dans le monde. La violence au travail comprend également tout acte violent par un tiers contre un employé PepsiCo qui effectue des opérations au nom de PepsiCo.

Vous avez l'obligation de vous exprimer et de signaler immédiatement à la direction du site un comportement inhabituel ou inquiétant, des menaces ou une violence potentielle.

Consultez notre [Politique relative à la violence au travail](#).





AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOTRE MARCHÉ

Favoriser la confiance avec nos partenaires est essentiel pour faire de PepsiCo une entreprise plus rapide, plus forte et meilleure. Cela inclut les consommateurs qui achètent nos produits, les clients qui vendent nos produits, nos concurrents et nos fournisseurs.

Vous devez traiter nos partenaires avec équité, honnêteté et respect tout en respectant toutes les lois applicables où que nous soyons.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOTRE MARCHÉ

Nos consommateurs	19
Sécurité alimentaire et qualité des produits	19
Le marketing responsable	20
Nos clients	21
Nos fournisseurs	21
Concurrence loyale	22
La lutte contre les pots-de-vin	23
Identification des représentants gouvernementaux	24
Les cadeaux d'affaires	25
La lutte contre le blanchiment d'argent	26
La réglementation du commerce international	26



NOS CONSOMMATEURS

Les produits PepsiCo sont appréciés par les consommateurs plus d'un milliard de fois par jour dans plus de 200 pays et territoires du monde entier. La confiance que nos consommateurs accordent à notre entreprise et à nos produits est essentielle à la réalisation de notre vision, à savoir *devenir le chef de file mondial des aliments et des boissons pratiques en remportant des victoires avec pep+ (PepsiCo positive)*.

Peu importe le travail que vous faites, chaque employé touche le consommateur d'une certaine façon. Vous devez adopter une approche axée sur le consommateur et toujours agir avec intégrité pour offrir le plus haut niveau de qualité des produits et commercialiser nos produits de manière responsable.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET QUALITÉ DES PRODUITS

Notre engagement à produire des produits de haute qualité dans l'ensemble de nos marques est la clé du succès de notre mission *Créer plus de sourires avec chaque gorgée et chaque bouchée*. Nos consommateurs nous font suffisamment confiance pour intégrer nos produits dans leur vie et les partager avec les personnes qui leur sont les plus proches.

Nous conservons la confiance des consommateurs en faisant des recherches, en élaborant et en fabriquant de manière éthique des produits dont nous sommes vraiment fiers. Nous assurons la qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement à partir de l'achat de nos matières premières jusqu'à l'arrivée du produit fini dans les mains du consommateur.

Si vous participez d'une façon ou d'une autre au développement, à la production, à la manutention ou au stockage de nos produits, vous devez :



CONNAÎTRE LES NORMES, LES POLITIQUES ET LES PROCÉDURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE QUALITÉ DES PRODUITS QUI S'APPLIQUENT AUX PRODUITS FABRIQUÉS SUR VOTRE SITE;



RESPECTER LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION ET LES PROTOCOLES DE TESTS;



RESPECTER TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

Si vous voyez ou soupçonnez quoi que ce soit qui pourrait compromettre la sécurité ou la qualité du produit, exprimez-vous et signalez-le immédiatement.

Consultez notre [Politique mondiale sur la salubrité alimentaire](#).

LE MARKETING RESPONSABLE

En tant que société mondiale de confiance dans le domaine des aliments et des boissons, nous avons la responsabilité importante de commercialiser nos produits avec exactitude et transparence auprès de tous les consommateurs. Vous êtes tenus de toujours représenter nos produits de manière honnête, responsable et en conformité avec toutes les lois et réglementations pertinentes dans les pays où nous exerçons nos activités.



Si votre travail implique le marketing, vous ne devez jamais :



EXAGÉRER OU DÉFORMER LES QUALITÉS DE NOS PRODUITS OU EMBALLAGES;



AVOIR RECOURS À DES AFFIRMATIONS TROMPEUSES OU INFONDÉES DANS NOS PUBLICITÉS OU SUR NOS ÉTIQUETTES;



FORMULER DES ALLÉGATIONS AU SUJET DE NOS PRODUITS, DES INGRÉDIENTS DE NOS PRODUITS, DE LA DURABILITÉ OU DE LEURS EFFETS SUR LA SANTÉ SANS JUSTIFICATIONS ADÉQUATES ET AUTORISATION JURIDIQUE APPROPRIÉE.

Assurez-vous de suivre tous les processus d'examen et d'approbation locaux pour le contenu destiné aux consommateurs. Vous devez apporter une attention particulière à l'élaboration des publicités et l'évaluation de la programmation transmettant des messages aux enfants de moins de 13 ans.

Consultez notre [Politique responsable en matière de publicité destinée aux enfants](#).



NOS CLIENTS

Notre partenariat avec nos clients est essentiel pour que les produits arrivent dans les mains de nos consommateurs. Par conséquent, vous devez traiter nos clients de manière éthique et équitable et gagner leur clientèle sur la base de nos produits supérieurs, du service à la clientèle et des prix concurrentiels, et ne jamais vous livrer à des pratiques commerciales déloyales ou trompeuses.

Nos contrats avec les clients doivent toujours refléter l'importance et la valeur que nous accordons à leur confiance dans les affaires. Toutes les ententes de ventes et de dépenses commerciales conclues avec les clients doivent être écrites et conformes à nos politiques. Pour en savoir plus, consultez la page 29 : Exactitude financière.

Consultez la [Politique de conformité des pratiques de vente en Amérique du Nord](#), le cas échéant, ou contactez votre Service juridique local pour obtenir des conseils.

Qu'est-ce qu'une « ristourne »?

Une ristourne est une forme de corruption qui implique deux parties s'accordant pour qu'une portion des ventes ou des profits soit indûment versée, déduite, ou restituée à l'une des parties (ou à une autre personne désignée par cette partie) en échange de la conclusion de la transaction.

NOS FOURNISSEURS

Nous tenons nos fournisseurs responsables de satisfaire aux mêmes critères d'intégrité que nous nous imposons à nous-mêmes. Ainsi, tous les fournisseurs doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs; c'est un impératif pour faire affaire avec nous. Nos fournisseurs sont les vendeurs tiers, consultants, entrepreneurs, fournisseurs de services, de matières premières, d'ingrédients ou de composantes d'emballage.

Si vous avez la responsabilité de sélectionner un fournisseur, vous devez agir comme des propriétaires et fonder votre décision sur le mérite, la qualité des services et la réputation. Lorsque vous sélectionnez et conservez les fournisseurs, vous devez respecter les directives des politiques et les pratiques commerciales éthiques.

Vous devez :

- respecter nos processus d'attribution, de négociation et de passation de contrats en vigueur;
- effectuer, le cas échéant, la diligence raisonnable appropriée en vertu du programme de diligence raisonnable des tiers de PepsiCo (DRT); voir la page 24;
- vous assurer que le fournisseur se conforme à notre Politique mondiale sur les droits de la personne;
- éviter les conflits d'intérêts potentiels ou réels avec les fournisseurs et ne jamais offrir d'incitatifs illicites, comme des « ristournes ».

Consultez notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#), notre [Politique mondiale sur les droits de la personne](#) et notre [Politique mondiale sur les conflits d'intérêts](#).

CONCURRENCE LOYALE

PepsiCo est en compétition loyale. Nous nous engageons à surpasser nos concurrents de manière légale et éthique. Vous devez uniquement commenter les produits ou les services des concurrents de manière exacte et honnête, n'avoir recours qu'à des moyens licites pour obtenir des informations sur la concurrence et toujours respecter les lois anti trusts et les lois sur la concurrence.

Vous ne devez jamais conclure d'ententes ou d'arrangements entre PepsiCo et les concurrents (qu'ils soient formels ou informels, écrits ou verbaux) liés aux sujets suivants :

- **FIXATION DES PRIX OU D'AUTRES CONDITIONS DE VENTE;**
- **COORDINATION DES APPELS D'OFFRES OU RÉPARTITION DES CLIENTS, DES TERRITOIRES DE VENTE OU DES GAMMES DE PRODUITS;**
- **TOUTE AUTRE ACTIVITÉ QUI ENFREINT LA LOI APPLICABLE.**



Vous ne devez jamais discuter de ces sujets avec un concurrent, même en situation informelle comme un salon professionnel ou un événement à l'intention de la clientèle.

Vous devez éviter les activités qui pourraient sembler violer les lois anti trusts ou les lois sur la concurrence. Par exemple, toutes les communications écrites faisant référence à nos concurrents doivent contenir des propos appropriés et éviter tout langage susceptible d'être interprété comme voulant encourager un comportement anticoncurrentiel ou dénigrant des tiers.

Les infractions aux lois antitrusts ou sur la concurrence peuvent aboutir à des peines judiciaires sévères pour notre entreprise et des poursuites pénales pour les personnes impliquées. Les lois sur la concurrence sont complexes et varient selon les pays. Pour obtenir des conseils, adressez-vous au Service juridique local et consultez les politiques de votre secteur, région ou pays. Si vous soupçonnez une violation des lois antitrusts, exprimez-vous et signalez-le.

Consultez notre [Politique mondiale anti trusts et concurrence loyale](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs mondiaux](#).

Jouer selon les règles

Vous ne devez jamais profiter de notre taille et de notre envergure lorsque vous traitez avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Bien qu'il soit approprié, en général, de tirer parti de notre échelle sur le marché, il peut être illégal de faire des demandes déraisonnables sur nos partenaires commerciaux quant au prix, aux modalités et aux conditions.

LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN

PepsiCo interdit toute forme de corruption dans nos activités commerciales. En menant des affaires de manière responsable, vous contribuez à renforcer notre réputation d'agir avec intégrité et de traitement équitable. Il vous incombe de comprendre comment identifier et éviter toutes les formes de corruption, telles que décrites dans notre Code et notre Politique de conformité internationale en matière de lutte contre la corruption.

Peu importe où vous travaillez dans le monde, il existe une loi sur la lutte contre la corruption qui s'applique à vous. Vous ne devez jamais offrir, directement ou indirectement par l'entremise d'un tiers, quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou conserver indûment un marché, influencer des décisions d'affaires ou obtenir un avantage commercial injuste.

Quoi que ce soit de valeur comprend non seulement l'argent, mais aussi les cadeaux, les marques d'hospitalité (voyages, repas et divertissements), les dons et les commandites, ou tout autre élément qui pourrait être utile au destinataire. Vous ne pouvez pas faire de paiements de facilitation aux agents gouvernementaux.

Sous réserve de plusieurs exemptions étroitement définies identifiées dans la Politique de conformité internationale en matière de lutte contre la corruption, vous devez obtenir une approbation préalable par le portail de la Conformité et de l'éthique avant d'engager des dépenses impliquant des représentants du gouvernement (cadeaux, voyages, divertissements, marques d'hospitalité, etc.). Après avoir obtenu l'approbation préalable, tous les paiements et autres valeurs versés à des représentants du gouvernement, tant directement qu'indirectement par l'intermédiaire d'un tiers doivent être enregistrés avec précision dans nos livres et registres.

Vous devez communiquer avec votre responsable local de la Conformité et de l'éthique ou avec votre Service juridique local si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas certain de la marche à suivre. Vous devez signaler rapidement toute suspicion de corruption, toute demande de pot-de-vin ou le paiement effectif d'un pot-de-vin fait sous contrainte directement au Service juridique local ou au responsable de la Conformité et de l'éthique ou par la ligne d'assistance Speak Up.

Consultez notre [Politique mondiale sur la conformité en matière de lutte contre la corruption \(Politique LCC\)](#) et accédez au Formulaire d'approbation préalable de la Politique LCC relatif aux cadeaux, aux repas, aux déplacements et divertissements, aux parrainages et aux dons du gouvernement [ici](#).

Qu'est-ce qu'un « paiement de facilitation » ?

Un paiement de facilitation est un paiement versé à un représentant gouvernemental afin d'accélérer des actions ou des services non discrétionnaires comme la protection policière ou le service postal, le traitement de visa, les demandes de permis ou de licences ou la fourniture de service téléphonique, d'eau et d'électricité. PepsiCo interdit ces paiements, même si la loi locale l'autorise.



IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX

Les représentants gouvernementaux comprennent tout dirigeant, employé ou personne agissant au nom de :

UN GOUVERNEMENT OU UN DE SES MINISTÈRES OU ORGANISMES :

- les ministres et leur personnel;
- les fonctionnaires, y compris les policiers, les représentants des douanes et les commis de bureau;
- les inspecteurs de bâtiment et autres inspecteurs de la sécurité;
- les membres de l'armée;
- les employés des agences de réglementation, y compris l'environnement, le fisc et la délivrance des permis.

UNE ORGANISATION INTERNATIONALE PUBLIQUE :

- Organisation mondiale de la santé;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes;
- Organisation internationale du travail;
- les organisations caritatives internationales telles que l'UNICEF.

UNE ENTITÉ CONTRÔLÉE PAR LE GOUVERNEMENT OU APPARTENANT À L'ÉTAT:

- une université, un laboratoire ou un hôpital de l'État;
- une station de télévision d'État;
- les entreprises commerciales contrôlées par l'État comme les compagnies aériennes et les entreprises de défense;
- services publics (électricité, pétrole, gaz);

UN RESPONSABLE DE PARTI POLITIQUE OU UN CANDIDAT POLITIQUE:

- élus à tout niveau de gouvernement (national, provincial, local);
- maires, commissaires, membres du conseil municipal;
- même les candidats qui n'ont jamais occupé de poste politique.

MEMBRES DE FAMILLES ROYALES;

LES CONJOINTS OU MEMBRES DE LA FAMILLE IMMÉDIATE DE TOUTE PERSONNE MENTIONNÉE CI-DESSUS

VÉRIFICATION DILIGENTE DES TIERS

PepsiCo dispose d'un programme de diligence raisonnable anti-corruption destiné aux tiers et basé sur le risque, connu sous le nom de programme de vérification diligente des tiers (VDT). La VDT s'applique à certaines relations avec des tiers et à des tiers qui interagissent avec des représentants du gouvernement au nom de PepsiCo, qui fourniront des services dans certains pays de l'APAC et de l'Europe et dans tous les pays de LATAM et de l'AMESA, ou qui y sont situés ou y ont leur siège social.

Si un tiers fait partie du champ d'application de la VDT, il vous sera demandé, au moment de la mise en place du fournisseur ou du client, de fournir les documents justificatifs prouvant que vous avez bien effectué une VDT.

Pour comprendre vos obligations dans le cadre de la VDT, consultez la [synthèse du processus de VDT](#) et la [matrice de la portée de la VDT](#), qui se trouvent sur le portail mondial de la Conformité et de l'éthique.

Vous pouvez commencer le processus de VDT en remplissant un [formulaire de profil pour la VDT](#).

CADEAUX D'AFFAIRES

Les cadeaux d'affaires comprennent **tout** ce qui a de la valeur et qui est donné au nom de PepsiCo ou reçu par un employé de la part d'un partenaire commercial de PepsiCo pour renforcer la bonne volonté ou la relation et sans rien attendre en retour. Échanger des cadeaux d'affaires avec des clients ou des fournisseurs exige une réflexion sérieuse de votre part et de votre responsable afin d'éviter toute tentative réelle ou perçue d'influencer indûment les décisions d'affaires ou d'obtenir un avantage déloyal.

Avant d'échanger un cadeau, vous devez vous assurer qu'il n'est pas destiné à influencer une décision d'affaires particulière, sans risque de préjudice à la réputation et autorisé en vertu de nos politiques et des politiques du donateur ou destinataire. De plus, vous devez respecter les exigences suivantes :



vous ne pouvez pas donner ou recevoir un cadeau si vous travaillez pour la division Approvisionnement mondial ou dans toute autre division ou entreprise qui interdit l'échange de cadeaux d'affaires;



si vous **donnez** un cadeau, il doit s'agir d'une bonne utilisation des ressources de PepsiCo et être approuvé par votre directeur;



vous ne pouvez donner ou recevoir un cadeau que si cela est professionnellement approprié (pas d'argent comptant ou de cartes-cadeaux) et peu fréquent;



si vous **recevez** un cadeau qui viole la présente politique, vous devez le **retourner**, sauf si cela s'avère impossible. Vous devez également aviser l'auteur du cadeau des restrictions de PepsiCo par rapport aux cadeaux professionnels.



afin d'éviter la perception d'une influence inappropriée, aucun cadeau de quelque valeur que ce soit ne doit être donné ou reçu pendant ou à proximité des soumissions ou des renouvellements de contrats;

Des restrictions supplémentaires s'appliquent selon que le donateur ou le bénéficiaire du cadeau est un fournisseur, un fournisseur potentiel, un client, un embouteilleur ou un autre partenaire d'affaires. Veuillez consulter notre Politique mondiale sur les cadeaux d'affaires pour connaître les exigences spécifiques.

▶ CADEAUX OFFERTS
AUX REPRÉSENTANTS
GOUVERNEMENTAUX.

Vous devez être conscient du fait qu'offrir ne serait-ce qu'un simple cadeau ou repas à un représentant gouvernemental peut être illégal. Comme nous l'avons décrit ci-dessus, vous devez obtenir l'autorisation écrite préalable de votre responsable de la conformité et de l'éthique local ou du Service juridique local en utilisant notre formulaire d'approbation préalable disponible [ici](#), avant de donner ou d'offrir un cadeau à un représentant gouvernemental, même s'il travaille pour un client ou un fournisseur de PepsiCo.

Consultez notre [Politique mondiale sur les cadeaux d'affaires](#) et notre [Politique de conformité internationale en matière de lutte contre la corruption](#).

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Vous devez vous protéger contre les transactions financières illégales des clients ou des fournisseurs aux fins du blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des personnes ou des groupes tentent de dissimuler les profits issus d'activités illégales ou de donner une apparence licite à leurs fonds illégaux. Agissez comme des propriétaires et soyez attentifs aux « signaux d'alerte », tels que des clients ou fournisseurs potentiels demandant à effectuer des paiements en espèces ou à partir d'un compte non commercial ou d'autres modalités de paiement inhabituelles.

SANCTIONS INTERNATIONALES ET CONTRÔLES COMMERCIAUX

En tant que société mondiale, PepsiCo est assujettie à de nombreuses lois commerciales internationales. Si vous êtes impliqué dans le transfert de biens ou de services transfrontaliers au nom de notre entreprise ou de nos clients, vous devez respecter toutes les lois et politiques de l'entreprise applicables en matière de restrictions au commerce international, peu importe où vous vous trouvez. Si la loi américaine entre en conflit avec une loi locale sur les échanges commerciaux, la loi américaine pourrait s'appliquer. Consultez toujours le Service juridique pour obtenir les conseils avisés à ce sujet.

NOS TRANSACTIONS COMMERCIALES SONT SOUMISES À DIVERS SANCTIONS ET CONTRÔLES COMMERCIAUX MONDIAUX, NOTAMMENT :

- ▷ les contrôles des exportations, les restrictions commerciales, les embargos commerciaux, les sanctions économiques légales et le boycottage légal imposés par les gouvernements;
- ▷ les lois sur la lutte contre le boycottage qui interdisent aux entreprises de prendre part ou de coopérer à un boycottage international non approuvé ou non sanctionné par le gouvernement des États-Unis;
- ▷ les sanctions imposées par différents gouvernements partout dans le monde qui restreignent les activités avec certains pays, entités ou individus. PepsiCo atténue le risque de sanctions en appliquant un processus de détection global et complet qui vise à dissuader PepsiCo de collaborer avec des entités sanctionnées à tous les stades de sa chaîne d'approvisionnement.



Notre Code exige que vous soyez honnête dans toutes les activités commerciales, en mettant toujours les intérêts de l'entreprise en priorité. Vous devez être responsable de la tenue des registres financiers et agir en tant que propriétaire pour protéger les actifs de l'entreprise.

Vous ne devez parler au nom de PepsiCo que si vous êtes autorisé à le faire et vous devez toujours suivre nos politiques lorsque vous représentez notre société.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ EN AFFAIRES

Tenir des registres commerciaux exacts28
Conservation des documents28
Exactitude financière29
Divulgations et vérifications financiers29
Respect de la vie privée30
Utilisation et protection appropriées des ressources de l'entreprise31
Biens matériels et ressources financières31
Actifs électroniques.32
La propriété intellectuelle33
Protection des renseignements PepsiCo34
Le délit d'initié est interdit35
Les conflits d'intérêts36
Communiquer avec le public.37
Prise de parole en public et demandes de renseignements de la presse.37
Médias sociaux38



AGIR AVEC INTÉGRITÉ EN AFFAIRES

TENIR DES REGISTRES COMMERCIAUX EXACTS

CONSERVATION DES DOCUMENTS

Une entreprise de la taille de PepsiCo génère chaque jour un important volume de documents commerciaux. Vous êtes responsable de veiller à ce que les dossiers dont vous avez la garde ou le contrôle soient tenus, conservés et détruits conformément à toutes les exigences juridiques et réglementaires en matière de tenue des dossiers. Pour gérer correctement vos registres d'entreprise, vous devez :

- respecter nos politiques de gestion des dossiers et nos calendriers de conservation pour tous les documents commerciaux, en format papier ou électronique;
- ne conserver les documents qu'aussi longtemps que nécessaire pour un objectif commercial légitime ou que la loi l'exige; respecter les délais de conservation indiqués dans le calendrier de conservation, le cas échéant, ou comme l'exige la loi pour votre secteur, pays ou fonction.
- Si vous recevez un avis de préservation de la preuve ou de contrôle fiscal, suivez toutes les instructions de conservation de l'avis, sans tenir compte du calendrier de conservation ou de la loi applicable.

La destruction de documents faisant l'objet d'un avis de préservation de la preuve ou de contrôle fiscal, même par inadvertance, est susceptible de vous exposer, ainsi que notre entreprise, à des responsabilités civiles et pénales. Vous devriez consulter le Service juridique si vous avez des questions spécifiques sur les documents mentionnés dans un avis de préservation de la preuve ou de contrôle fiscal.

Les exigences de PepsiCo en matière de gestion des dossiers s'appliquent à tous les employés, ainsi qu'à toute personne avec laquelle nous faisons affaire, y compris les fournisseurs, les entrepreneurs ou tout autre tiers.



QUELS DOCUMENTS COMMERCIAUX S'APPLIQUENT À VOUS?

Vous êtes responsable de tous les documents commerciaux avec lesquels vous interagissez dans votre travail quotidien. Les registres d'entreprise incluent tout document ou toute communication en format papier ou électronique qui est tenu dans le cadre des activités de l'entreprise tels que les courriels, les plans de projet, les bons de commande ou les contrats. Les employés qui gèrent des dossiers plus réglementés, tels que des dossiers personnels, des études de marché, des documents fiscaux ou des informations contenues dans des documents déposés auprès d'organismes gouvernementaux, ont une obligation accrue de comprendre et de respecter toutes les exigences de gestion des dossiers.

Le cas échéant, consultez la [Politique de gestion des dossiers des États-Unis](#) et le [Calendrier de conservation des dossiers en Amérique du Nord](#). Sinon, consultez votre Service juridique local pour d'autres règles relatives au secteur, au pays ou à la fonction.

EXACTITUDE FINANCIÈRE

PepsiCo est une entreprise de confiance qui fait des affaires avec intégrité. Cela se reflète dans notre engagement à présenter des informations exactes les livres et registres de notre entreprise. On s'attend à ce que vous agissiez comme des propriétaires et que vous soyez responsable de l'exactitude et de l'honnêteté des dossiers commerciaux, des contrats et des ententes que vous gérez dans le cours normal des affaires.

Vous ne devez jamais falsifier, omettre, fausser, altérer ou dissimuler des renseignements ou autrement déformer les faits sur un registre de l'entreprise ou encourager ou permettre à quiconque de le faire. Toutes vos transactions, peu importe leur montant en dollars, doivent faire l'objet d'une autorisation, d'une exécution et d'un enregistrement appropriés.

Si vous remarquez une inexactitude dans un registre d'entreprise, ou un manquement au respect de nos procédures de contrôle internes, vous devez vous exprimer et le signaler immédiatement.

Voir notre [Politique de conformité à l'imputation d'un commerce](#).

DIVULGATIONS ET VÉRIFICATIONS FINANCIERS

Nos investisseurs et le public en général s'attendent à ce que nous agissions avec intégrité, et que nos affaires, nos revenus et notre situation financière soient déclarés en toute exactitude, comme la loi nous y oblige.

Si cela fait partie de votre responsabilité, vous devez faire des divulgations complètes, justes, précises, en temps voulu et compréhensibles dans nos communications publiques, nos divulgations réglementaires et les rapports soumis à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et aux autres agences gouvernementales. De plus, si vous avez la responsabilité de fournir des renseignements pour ces communications, divulgations ou rapports, vous devez vous assurer que les renseignements que vous fournissez sont exacts et complets.

C'est également votre responsabilité de faire une divulgation ouverte et complète et de coopérer pleinement avec les vérificateurs ou les enquêteurs dans le cadre de tout audit interne ou externe ou examen des livres et registres de l'entreprise.

Consultez notre [Politique mondiale en matière de divulgations](#).



NE PAS COMMETTRE DE FRAUDE

La déclaration financière exacte signifie que vous ne devez en aucun cas :

- falsifier les informations financières dans les livres et registres de notre entreprise;
- exiger immédiatement un paiement ou différer les coûts en violation des principes comptables généralement reconnus;
- « saturer les réseaux », « saturer les circuits » ou gonfler ou réduire d'une quelconque façon les ventes trimestrielles ou annuelles en accélérant ou en retardant des expéditions ou en vendant des quantités supérieures aux besoins du client;
- signer de lettre complémentaire ou tout autre document modifiant ou interprétant un accord existant avec le client sans un examen et un avis préalables du Service juridique;
- modifier les chiffres de production pour atteindre les objectifs de productivité;
- présenter de faux renseignements médicaux pour obtenir des prestations d'invalidité;
- déclarer faussement les heures travaillées pour obtenir un meilleur salaire ou éviter des sanctions en cas de retard ou d'absence.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Dans votre rôle chez PepsiCo, il se peut que vous rencontriez des données personnelles sur nos consommateurs, nos clients, nos collègues et d'autres personnes dans le cadre de vos activités. Les données personnelles désignent au sens large tout renseignement qui, seul ou combiné à d'autres renseignements, peut être utilisé directement ou indirectement pour déterminer l'identité d'une personne physique. Les données personnelles peuvent également être appelées « renseignements personnels », « renseignements permettant d'identifier une personne » ou « RPIP ».

PepsiCo s'engage à respecter les lois sur la protection de la vie privée de tous les pays dans lesquels elle exerce des activités commerciales. Si vous accédez à des données personnelles dans le cadre de votre travail, vous devez vous conformer à la loi et aux politiques applicables. Il s'agit notamment de la Politique mondiale de confidentialité de PepsiCo, qui reprend les principes relatifs au modèle présenté ici.

Pour de plus amples renseignements sur la manière dont PepsiCo utilise et protège les données personnelles, veuillez consulter notre [Politique mondiale de confidentialité](#) et notre [Avis mondial de confidentialité pour les employés](#).

Quelles sont les données personnelles recueillies par PepsiCo qui doivent être protégées?

Parmi les exemples de données personnelles figurent, sans s'y limiter, les noms, les numéros d'identification, les adresses électroniques, les numéros de téléphone individuels, les photos, les adresses IP, les identifiants d'appareils ou les données de localisation. Consultez notre [politique mondiale de confidentialité](#).

Veuillez contacter PepsiCoPrivacy@pepsico.com ou consulter votre Service juridique local si vous avez des questions sur les données personnelles ou sur la protection de la confidentialité.



UTILISATION ET PROTECTION APPROPRIÉES DES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

PepsiCo compte sur vous pour Agir comme des propriétaires et utiliser les ressources de l'entreprise honnêtement et efficacement pour mieux servir nos clients, pour fonctionner de façon rentable et pour créer de la valeur pour nos actionnaires et autres intervenants. Les ressources de l'entreprise englobent un large éventail d'actifs, des éléments tangibles que vous pouvez toucher - biens physiques, ressources financières et actifs électroniques - aux ressources intangibles qui sont essentielles à notre succès à long terme - propriété intellectuelle et renseignements confidentiels.

BIENS MATÉRIELS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Vous êtes responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources de PepsiCo qui vous sont fournis pour faire votre travail, des outils et de l'équipement aux fonds de l'entreprise. Vous devez éviter toute utilisation abusive des ressources de l'entreprise sous toutes ses formes, notamment en prenant des produits ou des fournitures pour un usage personnel, en imputant des dépenses personnelles sur les cartes de crédit de l'entreprise, en utilisant les véhicules de l'entreprise pour des besoins de transport personnel non autorisés, ou en utilisant ou revendant de la ferraille ou d'autres biens de l'entreprise sans autorisation. Comme mentionné ci-dessus, vous ne devez jamais détourner les actifs par la malversation ou la fraude.

Cette obligation d'agir en tant que propriétaire et de protéger les fonds de l'entreprise est particulièrement importante si vous avez une autorisation de dépenses, si vous approuvez les dépenses de déplacement et de représentation ou si vous gérez des budgets et des comptes. Avant de dépenser les fonds de l'entreprise, vous devez toujours :

- vous assurer que les fonds sont correctement utilisés en fonction de l'objectif déclaré;
- obtenir l'autorisation requise avant d'engager une dépense;
- inscrire avec exactitude les dépenses dans les registres;
- vérifier que les dépenses soumises aux fins de remboursement sont de nature professionnelle, sont correctement documentées et sont conformes à nos politiques.

Consultez nos [Politiques de dépenses judicieuses](#).

ACTIFS ÉLECTRONIQUES

Nos systèmes informatiques constituent un élément critique de nos activités professionnelles et sont fournis à des fins professionnelles autorisées.

Vous devez utiliser ces systèmes conformément à notre politique relative à la sécurité des informations et à notre Politique d'utilisation acceptable. L'utilisation personnelle fortuite des appareils et systèmes de PepsiCo, y compris téléphone, courriel et Internet, est autorisée, pourvu que cette utilisation :

- ne dépasse pas ce qui est raisonnable et occasionnel;
- ne nuit pas à votre rendement au travail ou à celui des autres;
- n'implique pas de matériel illégal, sexuellement explicite, discriminatoire ou de quelque autre façon inappropriée;
- n'est pas en lien avec des intérêts commerciaux extérieurs;
- n'introduise pas des logiciels malveillants dans les ressources d'information de PepsiCo par l'intermédiaire d'appareils externes ou le téléchargement de matériel non autorisé;
- ne va pas à l'encontre de notre Code ou de toute politique de l'entreprise.

Vous ne devez pas avoir d'attentes en matière de confidentialité concernant l'utilisation des ressources d'information PepsiCo. Toute information que vous créez, partagez ou téléchargez sur les systèmes de la société appartient à la société. PepsiCo se réserve le droit de surveiller, enregistrer, divulguer, vérifier et supprimer sans avis préalable la nature et le contenu de l'activité d'un employé utilisant le courriel, le téléphone, la boîte vocale, l'Internet et d'autres systèmes de notre entreprise dans la mesure où cela est autorisé par la loi locale.

Vous devez vous assurer que tous les tiers que vous engagez ou avec lesquels vous travaillez et qui ont accès à tout renseignement, système ou service d'information de PepsiCo respectent également la Politique relative à la sécurité des informations de PepsiCo et reconnaissent leur responsabilité de respecter les exigences applicables en matière de sécurité de PepsiCo.

Si vous soupçonnez un incident lié à la sécurité ou si vous avez connaissance d'une situation dans laquelle des données ont pu être compromises, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou le vol d'un ordinateur portable ou d'un appareil mobile ou l'infection par un logiciel malveillant, signalez immédiatement la situation à l'équipe chargée de la sécurité de l'information par l'intermédiaire de votre centre de services local ou par courriel à l'adresse suivante : PepsiCoSecurity@pepsico.com.

Consultez notre [Politique relative à la sécurité des informations](#) et notre [Politique d'utilisation acceptable](#).

METTRE EN PRATIQUE LA SÉCURITÉ DES INFORMATIONS



Pour protéger nos systèmes d'information, vous devez prendre soin de tout bien qui vous a été confié et ne jamais :

- ▶ permettre aux autres d'accéder à vos appareils électroniques ou à vos identifiants d'utilisateur;
- ▶ utiliser des comptes en ligne non sécurisés, y compris des comptes de médias sociaux. Veillez plutôt à maximiser la sécurité des mots de passe et configurez l'authentification à deux facteurs, le cas échéant;
- ▶ laisser les ordinateurs portables ou autres appareils mobiles sans surveillance lorsque vous voyagez ou que vous vous trouvez dans un endroit exposé où ils risqueraient d'être volés;
- ▶ télécharger un logiciel non autorisé ou sans licence sur des appareils de PepsiCo;
- ▶ désactiver, déjouer ou contourner les contrôles de sécurité.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle de PepsiCo est un actif inestimable fruit d'années de travail acharné et doit être protégé en tout temps. La propriété intellectuelle comprend nos marques de commerce, marques, noms de domaine, comptes sur les médias sociaux, conceptions d'emballages, logos, droits d'auteur, inventions, brevets et secrets commerciaux.

Vous ne devez jamais permettre à une tierce partie d'utiliser nos marques de commerce ni aucune autre propriété intellectuelle sans l'autorisation appropriée et un contrat de licence ayant été approuvé par le Service juridique. De plus, nos marques de commerce ne doivent jamais être utilisées de manière dégradante, diffamatoire ou offensive.

Notre propriété intellectuelle comprend également le produit du travail des employés. En tant qu'employé de l'entreprise, tout travail que vous réalisez, en tout ou en partie, en lien avec vos fonctions, pendant les heures de travail ou en utilisant les ressources et renseignements de l'entreprise, appartient à PepsiCo. Par exemple, les inventions, les idées, les découvertes, les améliorations, les travaux de graphisme, les processus, les conceptions, les logiciels ou tout autre matériel que vous créez ou produisez en relation avec votre travail pour notre entreprise appartient à PepsiCo.

Les noms de domaine et les comptes sur les médias sociaux qui comprennent les marques de commerce PepsiCo ou autres propriétés intellectuelles doivent toujours être enregistrés au nom de l'entité PepsiCo appropriée par l'entremise de contacts informatiques autorisés et jamais au nom d'un employé individuel ou d'un consultant ou encore d'une agence externe. Vous devez divulguer sans tarder toute invention ou travail créatif en rapport avec nos activités pour qu'il puisse bénéficier de la même protection que le reste de la propriété intellectuelle de notre entreprise.



PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PEPSICO

Vous devriez Agir comme des propriétaires et comprendre les informations avec lesquelles vous travaillez et la classification qui leur est attribuée. PepsiCo classe ses informations en quatre catégories : PEPSICO RESTREINT, PEPSICO CONFIDENTIEL, PEPSICO INTERNE ET PEPSICO PUBLIC. Les classifications sont basées sur le niveau de sensibilité et le risque pour PepsiCo en cas de divulgation ou de modification irrégulière. Chaque catégorie dispose d'un ensemble défini de contrôles nécessaires pour assurer la protection de l'information, tels que l'authentification des utilisateurs et le chiffrement des données.

Vous devez toujours prendre les précautions raisonnables et nécessaires pour protéger les renseignements concernant PepsiCo, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires commerciaux et autres tiers, ces renseignements étant confidentiels, sensibles sur le plan de la concurrence ou exclusifs. Vous devez partir du principe que les renseignements de l'entreprise doivent être protégés à moins d'avoir des indications claires que PepsiCo a rendu ces informations publiques ou que ces informations sont classées comme PEPSICO PUBLIC.

Vous ne devez en aucun cas divulguer des renseignements classés PEPSICO RESTREINT, PEPSICO CONFIDENTIEL, PEPSICO INTERNE à quiconque en dehors de PepsiCo, même aux membres de votre propre famille, à moins que cette divulgation soit :

- dûment autorisée;
- en lien avec un besoin commercial clairement défini et légitime;
- soumise à une entente de confidentialité écrite et approuvée par le Service juridique.

Même au sein de notre entreprise et avec vos collègues, vous ne devez partager l'information que conformément aux directives de classification des données et selon le principe du besoin d'en connaître. Vous êtes également responsable de la protection des renseignements électroniques en votre possession, y compris lorsque vous êtes à l'extérieur du système PepsiCo lorsque vous utilisez des ordinateurs portatifs non PepsiCo, des appareils mobiles ou une connexion réseau à distance.

VOS DROITS EN TANT QU'EMPLOYÉ

Veillez noter que cette obligation de confidentialité ne vous empêche pas de faire part de vos préoccupations au sujet de violations potentielles du Code ou de la loi au sein de l'entreprise ou à un organisme gouvernemental, pendant ou après votre emploi. Plus précisément, vous pouvez librement déposer une plainte auprès d'un organisme gouvernemental, communiquer avec elle, lui fournir des informations ou participer à une enquête ou à une procédure devant elle.

Consultez notre [Politique internationale des secrets commerciaux](#) et nos [Normes de classification des données](#).

Quels sont les exemples de renseignements PEPSICO RESTREINT et PEPSICO CONFIDENTIEL?

Les informations sur PEPSICO RESTREINT comprennent, sans toutefois s'y limiter, les formules, informations de fusion et d'acquisition, les plans d'affaires et de stratégie d'entreprise, les données sur le rendement financier, les prévisions, les restructurations ou les changements à la gestion importants et les données personnelles sur la santé.

Les informations sur PEPSICO CONFIDENTIEL comprennent, sans toutefois s'y limiter, les renseignements relatifs à la paie, aux contrats fournisseurs, à la tarification et autres modalités des ententes avec les clients, aux ventes, aux processus de fabrication, à la recherche, des renseignements sur des produit en prédiffusion ou sur la commercialisation, ainsi que des rapports de violations potentielles à la loi.

Consultez notre [Norme de classification des données](#) pour plus de détails.



LE DÉLIT D'INITIÉ EST INTERDIT

Dans le cadre de votre travail, il est possible que vous preniez connaissance de certains renseignements confidentiels classés comme étant des « renseignements non publics importants » concernant PepsiCo, l'un de ses clients, fournisseurs ou partenaires d'affaires ou une autre tierce partie.

Les renseignements sont considérés comme des « renseignements non publics importants » lorsqu'ils n'ont pas été largement diffusés au public et qu'ils sont des renseignements qu'un investisseur raisonnable considérerait importants pour prendre la décision d'acheter, de vendre ou de détenir un titre particulier, ces renseignements pouvant être des bénéfices, des prévisions, des plans et des stratégies d'affaires, des restructurations importantes, des fusions, des acquisitions, des acquisitions, des cessions, des refranchisages ou des coentreprises potentielles importantes, des informations sur les ventes, la recherche, le développement de nouveaux produits importants, l'acquisition ou la perte d'un contrat important, les changements importants au niveau de la direction, le changement de vérificateur ou le retrait de rapports d'audit, les incidents de cybersécurité importants et des événements concernant les titres de PepsiCo.

Vous ne devez pas faire de transactions sur les titres de PepsiCo (tels que les actions ordinaires, les titres de créance, les options d'achat d'actions, les unités d'actions assujetties à des restrictions) ou les titres d'une autre société impliquée avec PepsiCo, ou aviser quiconque de le faire, pendant que vous avez des renseignements importants non publics sur PepsiCo ou cette entreprise. Cette interdiction s'applique à toutes les transactions portant sur les titres PepsiCo, y compris l'achat, la vente, l'offre ou le don de titres PepsiCo, l'exercice des options, la

vente d'unités d'actions assujetties à des restrictions et l'accroissement ou la diminution de vos investissements dans les titres PepsiCo par le biais de votre 401(k).

Cette interdiction du délit d'initié s'applique également aux membres de votre famille ou à toute autre personne vivant dans votre ménage et à toute entité sur les transactions desquelles vous avez une influence ou un contrôle pour les titres de PepsiCo. Toute personne qui échange des renseignements importants non publics ou communique de tels renseignements à une autre personne est passible de sanctions sévères, qui pourraient inclure des amendes importantes et l'emprisonnement en vertu des lois applicables.

De plus, vous n'êtes pas autorisé à :



détenir des titres PepsiCo dans un compte sur marge;



mettre en garantie des actions ou des options d'achat d'actions de PepsiCo un prêt ou autre;



prendre part à des activités destinées à couvrir ou à compenser toute baisse de la valeur marchande des actions de PepsiCo (y compris l'achat d'instruments financiers tels que des contrats à terme variables prépayés, des tunnels, des fonds de change ou des swaps d'actions, ou la réalisation de ventes à découvert).

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Vous devez éviter les conflits, ou l'apparence de conflits, entre vos intérêts personnels et ceux de notre entreprise. Vous devez agir avec intégrité pour repérer et éviter les conflits d'intérêts pouvant entraver votre capacité à prendre des décisions d'affaires objectives, en particulier lorsque des relations personnelles, un emploi extérieur ou des investissements sont impliqués. Les conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque vous :


- vous engagez dans des activités qui font sont ou semblent être en concurrence avec les intérêts de notre entreprise;
- laissez vos décisions commerciales être, ou sembler être, influencées, par des intérêts personnels, romantiques ou familiaux ou par des amitiés;
- utilisez les opportunités commerciales, les biens, les informations ou les ressources de l'entreprise pour votre bénéfice personnel ou celui d'autrui;
- embauchez, supervisez ou avez une ligne hiérarchique directe ou indirecte avec un membre de votre famille, un partenaire romantique ou un ami proche, ou avez la capacité d'influencer les possibilités d'emploi ou la rémunération de cette personne;
- avez des activités ou un emploi à l'extérieur qui nuisent à votre performance professionnelle ou qui vous empêche de vous acquitter de vos responsabilités chez PepsiCo;
- détenez une participation auprès d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent actuel ou potentiel, ou avez un membre de votre famille qui en détient une. En général, il n'y aura pas de conflit d'intérêts si vous ou un membre de votre famille détenez une participation symbolique en propriété d'actions (généralement, inférieure à 1 % d'intérêt).
- travaillez pour un fournisseur, un client ou un concurrent actuel ou potentiel, ou lui fournissez des services, ou en tirez tout autre avantage personnel, ou avez un membre de la famille qui le fait.



LE FAIT DE SE TROUVER EN CONFLIT D'INTÉRÊTS N'EST PAS NÉCESSAIREMENT UNE VIOLATION DU CODE, MAIS NE PAS LE DIVULGUER EN EST UNE.

Vous devez divulguer rapidement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lorsque vous êtes embauché, lorsque le conflit survient au cours de votre emploi, et chaque année lors de la formation au Code de conduite en accédant au site www.disclose.ethicspoint.com.

Consultez notre [Politique mondiale sur les conflits d'intérêts](#).



POUR DÉTERMINER SI VOUS AVEZ UN CONFLIT D'INTÉRÊTS QUI DEVRAIT ÊTRE DIVULGUÉ, CONSULTEZ LA POLITIQUE INTERNATIONALE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR VOIR SI VOTRE SITUATION EST SPÉCIFIQUEMENT TRAITÉE.

Si ce n'est pas le cas, posez-vous ces questions :

Mes intérêts extérieurs influencent-ils ou semblent-ils influencer ma capacité à prendre des décisions professionnelles judicieuses?

Suis-je en position de tirer profit de ma participation dans cette activité? L'un de mes amis ou proches est-il en position d'en tirer profit?

Ma participation à cette activité pourrait-elle interférer, ou sembler interférer, avec ma capacité à faire mon travail?

La situation m'incite-t-elle à faire passer mes propres intérêts avant ceux de PepsiCo? Est-ce que cela semble être le cas?

Si la situation était connue du public, est-ce que je serais mis dans l'embarras? PepsiCo serait-elle mise dans l'embarras?

Si la réponse est oui à au moins une question, vous avez un conflit d'intérêts potentiel qui devrait être divulgué.



COMMUNIQUER AVEC LE PUBLIC

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE LA PRESSE

PepsiCo s'engage à fournir des renseignements précis, clairs, complets et cohérents au public. Vous ne pouvez parler au nom de notre société sans autorisation préalable.

Aucun employé de PepsiCo n'est autorisé à accepter un entretien ou une prise de parole externe, professionnel ou personnel, dans lequel notre société fera l'objet d'une discussion ou d'un renvoi, ou à diffuser une vidéo ou un contenu écrit concernant PepsiCo, sans le soutien et l'approbation d'un membre de l'équipe de communication de PepsiCo. Vous devez également avoir l'autorisation, basée sur une justification commerciale claire, de votre supérieur immédiat ou de la personne la plus haut placée de votre équipe.

Si des membres de la presse, des investisseurs ou des analystes de marchés communiquent avec vous pour parler des affaires de l'entreprise, ne fournissez aucun renseignement. Vous devriez plutôt les diriger vers PepsicoMediaRelations@pepsico.com.

Consultez notre [Politique mondiale sur les publications, les interactions avec le public et les médias](#) et notre [Politique mondiale en matière de divulgations](#) pour obtenir des conseils supplémentaires.

MÉDIAS SOCIAUX

Nous encourageons les employés de PepsiCo à être fiers de leur relation avec PepsiCo et de communiquer avec la famille, les amis, les collègues et les consommateurs partout dans le monde par l'entremise des médias sociaux. Ce faisant, soyez conscient que la publication dans les médias sociaux peut avoir des conséquences imprévues qui pourraient avoir un impact sur vous et sur PepsiCo.

On s'attend à ce que vous compreniez et respectiez notre Politique internationale sur les médias sociaux lorsque vous êtes actif sur des plateformes sociales pour les entreprises, ou lorsque vous utilisez les médias sociaux pour des activités personnelles si vous vous êtes identifié comme un employé de PepsiCo ou si vous utilisez des équipements ou des systèmes de l'entreprise.

Avant de vous engager sur les médias sociaux, sachez vos responsabilités selon notre politique, notamment :



ne faites pas de fausses déclarations sur vous-même ou sur l'entreprise, et ne parlez pas au nom de la société;



ne divulguez jamais de renseignements personnels sur les employés, les consommateurs, les visiteurs ou les abonnés en ligne, ou des renseignements exclusifs ou confidentiels au sujet de PepsiCo ou de ses partenaires commerciaux;



évitez le harcèlement, le contenu diffamatoire ou désobligeant et soyez sensible aux cultures du monde entier. Rappelez-vous que le contenu Internet peut vivre pour toujours.

En raison des lois américaines uniques, les employés horaires et les employés sans fonction de supervision basés aux États-Unis sont soumis à une politique différente, laquelle est disponible [ici](#). Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas certain que le contenu soit approprié à publier, consultez votre Service juridique local ou votre équipe de communication. Si vous avez des questions sur les politiques relatives aux médias sociaux, veuillez envoyer un courriel à PEPDigitalReputation@PepsiCo.com.

Consultez notre [Politique internationale sur les médias sociaux](#) pour obtenir des conseils complets.

Quels sont des exemples réels d'utilisation des médias sociaux contraire à nos politiques?

CONSÉQUENCES INVOLONTAIRES

Publier des photos des installations de PepsiCo qui pourraient révéler par inadvertance des informations exclusives ou porter atteinte à la vie privée de collègues de PepsiCo.

QUINZE MINUTES DE CÉLÉBRITÉ

Publier une photo de la visite d'une célébrité ou d'un dirigeant d'entreprise chez PepsiCo.

TROP PARTAGER L'AMOUR DE PEPSICO

Publier des informations sur un produit ou une campagne PepsiCo avant son lancement officiel.

PARLEZ POUR VOUS-MÊME

Prise de parole non autorisée au nom de PepsiCo sur les canaux des médias sociaux.





AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOTRE MONDE

En tant qu'organisation axée sur les principes qui exerce ses activités dans tous les coins du monde, il est impératif pour les entreprises de respecter, de soutenir et d'investir dans les personnes et les communautés où nous vivons et travaillons.

Nous nous efforçons d'utiliser notre envergure mondiale pour le bien en construisant un système alimentaire plus durable et en créant nos produits d'une manière qui profite à nos consommateurs, à nos fournisseurs, à nos collectivités et à notre planète - ce qui fait partie de notre mission de *Créer plus de sourires avec chaque gorgée et chaque bouchée.*

AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOTRE MONDE

pep+ (PepsiCo positive)40
La fondation PepsiCo40
Soyez un bon citoyen.41
Les activités politiques41

pep+ (PEPSICO POSITIVE)

Chez PepsiCo, nous croyons qu'il existe une possibilité de changer la façon dont le monde produit, distribue, consomme et élimine nos marques. En mettant en place pep+ (PepsiCo positive), c'est exactement ce que nous cherchons à réaliser.

pep+ est une transformation stratégique de bout en bout qui place la durabilité et le capital humain au centre de la manière dont l'entreprise assure sa croissance et crée de la valeur en exerçant ses activités dans le respect des limites de la planète et en inspirant des changements positifs pour celle-ci et pour les personnes.

Nous favorisons la prise de mesures et les progrès dans le cadre de pep+ en nous appuyant sur trois piliers :

- **Agriculture positive** : Nous nous efforçons de nous procurer nos récoltes et nos ingrédients de manière à restaurer la terre et à renforcer les communautés agricoles.
- **Chaîne de valeur positive** : Nous contribuons à la mise en place d'une chaîne de valeur circulaire et inclusive.
- **Choix positifs** : Nous incitons les gens, par le biais de nos marques, à faire des choix qui leur procurent plus de bonheur, à eux et à la planète.

Apprenez-en plus sur [pep+](#).

LA FONDATION PEPSICO

PepsiCo s'efforce de nourrir le potentiel des communautés du monde entier en ouvrant la voie à un système alimentaire plus durable. La branche philanthropique de l'entreprise, la Fondation PepsiCo joue un rôle important à cet égard en investissant dans la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et des débouchés économiques. La Fondation redonne principalement à des organisations à but non lucratif en leur accordant des subventions stratégiques, en soutenant l'engagement des employés dans les communautés locales et en apportant des secours en cas de catastrophe.

Au fil des décennies de collaboration avec des partenaires locaux, la Fondation PepsiCo a eu un impact local durable sur les communautés que nous servons dans le monde entier.



pep+ repose sur trois piliers :



AGRICULTURE
POSITIVE



CHAÎNE DE VALEUR
POSITIVE



CHOIX
POSITIFS



SOYEZ UN BON CITOYEN LES ACTIVITÉS POLITIQUES

Nous célébrons le succès et nous vous encourageons à redonner à vos communautés en participant aux efforts de sensibilisation de l'entreprise, au bénévolat et à d'autres moyens qui ont un sens pour vous. PepsiCo est fière de s'associer à des organismes sans but lucratif qui partagent son engagement envers la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et la résilience économique. Pour en savoir plus sur notre programme mondial de bénévolat, visitez le site [One Smile at a Time](#).

Nous offrons aux employés des occasions de bénévolat parrainé par l'entreprise dans des domaines alignés sur notre programme pep. Lorsque vous participez à des activités de bienfaisance personnelles, n'oubliez pas d'obtenir l'autorisation préalable avant d'engager des fonds ou des actifs de l'entreprise. Les organismes sans but lucratif admissibles que vous choisissez de soutenir peuvent être admissibles à un don d'entreprise de la Fondation PepsiCo. Visitez le site [pepsicogivesback.com](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Consultez notre [Politique mondiale sur les dons](#).

L'engagement politique et relatif aux politiques publiques (activité politique), notamment les contributions politiques, est extrêmement réglementé par la loi, et les restrictions et les exigences diffèrent à l'échelle mondiale. Il est essentiel que de **ne pas** :

- participer à une activité politique pour le compte de PepsiCo (directement ou par l'intermédiaire de tiers, tels que des consultants ou des associations professionnelles) sans le concours direct de l'équipe du Service des politiques publiques et des affaires gouvernementales.
- utiliser les fonds ou les ressources de PepsiCo, recevoir un remboursement de PepsiCo ou suggérer le soutien de PepsiCo pour votre activité politique à titre personnel.

Les contributions et ces communications de PepsiCo sur des questions d'intérêt public n'ont pas pour but de vous inciter à adopter certaines idées ni à soutenir certaines causes. Vos décisions de consacrer votre propre temps ou votre propre argent à une activité politique sont entièrement personnelles et volontaires.

Consultez notre [Politique mondiale sur les activités politiques et relatives aux politiques publiques](#).

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

RESSOURCES

the pepsico way

SERVICE INTERNATIONAL DE CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE DE PEPSICO

Pour les demandes d'ordre général ou pour signaler une possible violation de notre Code de conduite, communiquez avec PepsiCoComplianceandEthics@pepsico.com.

- Pour les questions sur les programmes de formation, communiquez avec PepsiCoComplianceTraining@pepsico.com.
- Pour les questions au sujet de divulgations de conflits d'intérêts, communiquez avec PepsiCoComplianceDisclosures@pepsico.com.

SERVICE JURIDIQUE DE PEPSICO

Signaler une éventuelle violation de la loi, communiquez avec PepsiCoLawDept@pepsico.com.

LIGNE D'ASSISTANCE SPEAK UP

- par téléphone en utilisant un numéro spécial gratuit en fonction du pays d'où vous appelez. Aux États-Unis, composez le 1 866 729-4888, pour obtenir la liste des numéros de téléphone internationaux, consultez notre section Speak Up au www.mypepsico.com.
- En ligne disponible sur le site www.PepsiCoSpeakUp.EthicsPoint.com.
- En scannant le code QR pour une expérience mobile optimisée.



Pour accéder aux politiques de PepsiCo, visitez www.mypepsico.com.



PEPSICO

PepsiCo, Inc.
700 Anderson Hill Road
Achat, NY 10577

www.pepsico.com

© 2024 PepsiCo, Inc.

Date d'entrée en vigueur : 1er août 2020
Dernière révision : 15 août 2024

Le Code de conduite international de PepsiCo contient un grand nombre des marques commerciales de valeur, appartenant à, et/ou utilisées par PepsiCo, ses filiales et affiliés pour distinguer des produits et services d'une qualité remarquable. Toutes les marques commerciales présentées dans ce document sont la propriété de leur détenteur respectif.

Les photos et images présentées dans notre Code de conduite sont susceptibles ou non de représenter des logos, marques, uniformes ou personnel actuels, et ne peuvent pas être reproduits dans d'autres médias ou publications.